

Rapport de la rencontre FNEEQ-FEC-FECQ- Fédération des cégeps-MEES

Pour les syndicats du regroupement cégep

Rapport de la réunion qui s'est tenue le 9 avril de 11 h à 11 h 50.

Étaient présents pour le Ministère : Simon Bergeron (sous-ministre adjoint enseignement supérieur), Esther Blais (affaires collégiales), Jean-François Constant (Affaires étudiantes), Marie-Josée Larocque (directrice des programmes de formation collégiale), Michelle Bourgeois (directrice des relations du travail du réseau collégial), Ronald Bisson (chef de service, formation technique)

FNEEQ-CSN : Caroline Quesnel (présidente) et Yves de Repentigny (vice-président)

FEC-CSQ

FECQ

Fédération des cégeps

D'entrée de jeu, soulignons que nous avons appris peu d'éléments nouveaux ; nous constatons que le ministère avance à petits pas, alors que l'enseignement à distance, lui, se déploie à toute vitesse dans nos cégeps.

En prévision de cette rencontre, la FNEEQ avait décidé de se concentrer sur quelques sujets qu'elle jugeait prioritaires.

Équivalence

En ce qui a trait à l'utilisation de l'équivalence plutôt que des notes chiffrées, nous sommes revenus à la charge en affirmant que, pour nous, les façons de faire différentes d'un établissement à l'autre quant à la mention EQ, les différentes solutions trouvées par les profs pour évaluer l'atteinte des compétences ou éléments de compétence procéduraux (habituellement enseignés en laboratoire ou en stage), l'impossibilité tant pour les enseignant-es que pour les étudiant-es d'aller récupérer du matériel en maints endroits, etc., allaient générer de graves problèmes d'iniquité, entre autres choses quant à un calcul de cote R cet hiver, et rendre la situation intenable.

À cela, nous nous sommes fait répondre, et ce, tant par le MEES que par la Fédération des cégeps, qu'il fallait utiliser l'équivalence avec parcimonie, qu'il fallait consacrer nos efforts et notre travail à accompagner les jeunes et que si, à la toute fin, il était impossible de donner une note chiffrée, là, il fallait y aller avec l'EQ. Le jugement premier reviendra à l'enseignant-e, mais la direction devra le valider. Le mécanisme pour que l'EQ soit comptabilisée correctement sera formalisé et transmis prochainement (il semble toujours passer par l'inscription d'un incomplet).

Cote R

Le MEES a fait un lien entre notre intervention sur l'équivalence et le calcul de la cote R, et, en ce qui concerne cette dernière, il a indiqué qu'il était en discussion avec le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Il dit vouloir considérer tous les angles dans ce dossier et nous demande d'attendre que l'analyse soit complétée, ce qui devrait aller à la fin de la semaine prochaine ou au début de la suivante. Il souligne par ailleurs le fait qu'il s'agit de l'outil utilisé par les universités pour

gérer les admissions et qu'il ne peut rien faire sans leur accord, qui passe par un argumentaire quantitatif.

La Fédération des cégeps, par ailleurs, a mentionné que la cote R était un facteur d'anxiété et de stress venant « polluer » la reprise, et qu'au local, les directions tentaient de trouver des mécanismes pour atténuer ce problème.

Interdiction d'entrer dans les établissements

La FNEEQ a soulevé les problèmes que causait, tant pour les profs que pour la population étudiante, l'impossibilité d'entrer dans les cégeps pour récupérer du matériel. Elle a demandé pourquoi on pouvait laisser les gens entrer à la SAQ ou dans de grandes surfaces comme les Costco en faisant appliquer les mesures de distanciation sociale, mais pas dans les établissements d'enseignement. Nous n'avons pas eu de réponse claire ; on cherche localement des solutions.

Stages et apprentissages en laboratoire ou sur de l'équipement spécialisé

Nous avons informé le Ministère que, tout en sachant qu'il sondait actuellement les directions sur les stages dans le domaine de la santé et que cette opération ne se terminait que la semaine prochaine, nous pouvions déjà affirmer, en nous basant sur les échos que nous avons de nos syndicats, que l'atteinte de compétences et d'éléments de compétence s'avérerait impossible en enseignement à distance dans plusieurs programmes techniques (dont la liste était loin de se limiter à ceux de la santé) et préuniversitaires. À cela, on nous a répliqué qu'il fallait attendre une accalmie avant d'aller vers le « présentiel » et que, entre-temps, on devait trouver des voies de passage, les profs étant les mieux placés pour y arriver. Lorsque nous avons fait remarquer que, dans certains cas, il n'existait pas de solution de rechange passant par l'EAD et que, pour cette raison, des étudiant-es se retrouveraient avec une formation déficiente au bout du compte, on nous a servi la réponse suivante : « Il ne peut pas y avoir de formation déficiente ».

D'un point de vue plus technique, le Ministère nous a signalé qu'il commençait par tracer l'état des lieux dans les techniques de la santé afin de parer au plus urgent, mais qu'il examinerait les autres programmes comportant des stages par la suite.

Autres sujets

Questionné sur les tensions et l'anxiété que cause le calendrier scolaire, sur la souplesse dont il faudrait faire preuve à cet égard étant donné les défis de conciliation famille-travail ou famille-études que doivent relever plusieurs personnes dans le contexte et sur les mesures de distanciation sociale qui devront continuer à s'appliquer après le 1^{er} mai, rendant un retour en classe ce printemps improbable, le MEES a dit que, dans le réseau collégial, les calendriers devront être revus dans certains cas et que la marge de manœuvre existe puisqu'on peut aller jusqu'à la fin juin (s'étant fait rappeler les clauses de notre convention sur les vacances, il a rétro-pédalé et plutôt parlé de la mi-juin). Pour lui, il est clair que, s'il y a un retour en « présentiel », celui-ci sera progressif et pour de petits groupes seulement. Il n'envisage pas de retour généralisé dans les cégeps cette session (« pas pour deux semaines », a-t-il déclaré).

Sur les grèves étudiantes votées à certains endroits, la réponse a été la suivante : « C'est leur décision. Ils peuvent se retirer sans mention d'échec, mais c'est tout. »

Concernant la répartition de la tâche ainsi que la gestion des cours dans les collèges accueillant habituellement beaucoup d'étudiant-es internationaux et risquant de se retrouver avec beaucoup de MED et de non-permanents sans emploi en raison de la baisse appréhendée des effectifs cet

automne, lorsqu'on lui a demandé s'il envisageait des mesures pour absorber le choc, le Ministère a affirmé qu'il est là-dessus et qu'il y pense « depuis le jour 1 ». De même, pour ce qui est de ressources permettant de donner la formation manquante, notamment dans les techniques de la santé (ex. abaissement temporaire des ratios), le MEES a aussi indiqué qu'il y réfléchissait. Pour sa part, la Fédération des cégeps a mentionné qu'elle documentait les coûts associés à la crise de la COVID-19 dans tous les programmes et qu'après y être allée de manière générale, elle était prête à passer à des calculs plus précis.

Finalement, eu égard aux révisions et aux implantations de programme, le Ministère a répété ce qu'il avait dit la semaine dernière, à savoir qu'il fallait faire preuve de compréhension étant donné le contexte, mais qu'il y avait des choses qui pouvaient continuer à être faites et que les profs qui ont des libérations pour travailler sur ces dossiers devraient pouvoir maintenir leur participation.